

OBJECTIF(S)

- **Découvrir la réglementation européenne et française et les applications possibles du drone pour son activité professionnelle, passer l'examen télépilote OPEN A1 & A3.**

DUREE

**2 jours
soit 14 heures**

TARIF NET DE TVA

**Tarif tous publics
600 TTC**

Tarif TNS
Nous contacter

EFFECTIF

Présentiel
Min 3 personnes
Max 9 personnes

LIEUX DE FORMATION

Melun Villaroche :
Aérodrome de Melun
Villaroche route
départementale 57
77950 MONTREAU SUR
LE JARD

DATES DE FORMATION

07, 14 février 2024
6, 20 mars 2024
10, 14 avril 2024
15, 29 mai 2024
12, 26 juin 2024
10, 24 juillet 2024
11, 25 septembre 2024
9, 16 octobre 2024
6, 20 novembre 2024
4, 18 décembre 2024

PROGRAMME

Définir les applications du drone

- >> Par métier, les utilisations possibles (adaptation au public)

Le contexte du pilotage

- >> La réglementation européenne et française
- >> Aérologie et météorologie
- >> L'espace aérien
- >> La sécurité au sol
- >> Les scénarios

Devenir pilote et/ou exploitant

- >> L'examen théorique
- >> L'épreuve pratique
- >> L'enregistrement de l'exploitant
- >> L'examen européen A1A3 (avec passage effectif)
- >> Les formalités avant le vol

Démonstration et pilotage en double commande

- >> Le matériel
- >> Paramétrages machine
- >> Paramétrages prise de vue
- >> Gestion du vol
- >> La récupération des données : images, vidéos, données...

Conseils pour acheter un drone

- >> Pour quels usages ?
- >> Les scénarios possibles
- >> Les coûts

PUBLIC

Tout public

PRE-REQUIS

Être âgé de 14 ans.

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

Analyse des activités et besoins des participants, exposés théoriques et pratiques, études de cas pratiques de missions, exercices sous forme de QCM, pilotage en double commande permettant une prise de conscience des possibilités, risques et précautions.

ÉVALUATION

Evaluation des acquis à l'entrée et à la sortie de la formation.

CONTACT

Service Formation

France-Lise PIOCHE

Tél : 01 47 29 43 83

formation.92@cma-idf.fr

PROFIL FORMATEUR

Télépilote qualifié OPEN A1, A2, A3 et pour les scénarios nationaux.

SUIVI ET VALIDATION

Délivrance d'une attestation de fin de formation.

Un examen final permet de prétendre à l'«Attestation de télépilote sous-catégories A1 et A3», qualification mise en place par la Direction Générale de l'Aviation Civile.

Questionnaire de satisfaction.